

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

J. MARCHAND

Influence de la primogéniture sur la sexualité

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 13-16

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__13_0

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

INFLUENCE DE LA PRIMOGÉNITURE SUR LA SEXUALITÉ.

L'occasion m'ayant été offerte tout dernièrement de compulsier la collection du *Journal de la Société de statistique*, mon attention s'est portée sur un article publié sous le titre qu'on vient de lire, par M. le docteur Bertillon, le démographe bien connu (1).

En feuilletant les publications statistiques de l'Autriche, ce savant a eu l'heureuse fortune de mettre la main sur un document précieux qui se rapporte à l'année 1851 et dont on ne trouve le similaire dans aucune des années qui ont précédé cette dernière : c'est la mention, par province, du sexe des premiers-nés ainsi que des puînés, avec la distinction des enfants légitimes et naturels.

Je reproduis ici le résumé de ce document :

Naissances d'enfants vivants.

		PREMIERS-NÉS.	PUÎNÉS.	TOTAL.
Enfants légitimes . . .	{ garçons	87,818	446,613	534,431
	{ filles	79,787	424,309	504,096
Enfants naturels. . .	{ garçons	23,729	28,651	52,383
	{ filles	22,908	27,032	49,940
Total des naissances.	{ garçons	111,547	475,264	586,814
	{ filles	102,695	451,341	554,036
		<u>214,242</u>	<u>926,605</u>	<u>1,140,850</u>

D'où l'on déduit les rapports suivants :

Garçons pour 100 filles.

	PREMIERS-NÉS.	PUÎNÉS.	TOTAL.
Enfants légitimes	110.1	105.3	106.0
Enfants naturels.	103.6	106.0	104.5
Moyennes.	<u>108.6</u>	<u>105.4</u>	<u>105.9</u>

Avant de présenter sur ce sujet mes idées personnelles, je crois devoir faire suivre ces résultats de la partie suivante du commentaire dont M. Bertillon les accompagne :

« Non-seulement, dit-il, ces rapports mettent en évidence l'influence extraordinaire de la primiparité sur la prépondérance masculine dans les naissances, mais et c'est là-dessus que j'appelle particulièrement l'attention, si l'on compare les enfants légitimes aux enfants naturels, cette influence agit dans un sens diamétralement opposé. En effet, pendant que dans les enfants légitimes la prépondérance masculine l'emporte considérablement sur celle des puînés, ce sont ces derniers qui ont la supériorité dans les enfants naturels. »

Ces faits, on ne saurait le contester, sont inattendus ; cependant, en les examinant de près, il m'a semblé qu'il n'était pas impossible de les faire rentrer dans

(1) Voir *Journal de la Société de statistique*, année 1876, page 137.

l'ordre normal des choses, à condition de s'appuyer sur la cause de la sexualité telle que je l'ai développée dans une petite brochure récemment imprimée à Lima, et dont j'ai adressé quelques exemplaires à la Société de statistique. Des divers points traités dans cet opuscule, voici d'ailleurs le seul essentiel ici :

J'ai admis, d'accord avec tous les physiologistes, je crois, que l'âge des parents est un facteur important de la détermination des sexes, et en outre (mais en ne me basant alors que sur une opinion personnelle), que plus les parents individuellement sont âgés, plus la chance à la naissance des garçons devient grande.

Par suite, pour donner la raison d'être des faits de la statistique autrichienne, j'ajouterai, pour en conclure que ces faits doivent se reproduire dans tout autre pays civilisé, en France par exemple, il suffirait d'établir :

1° Que l'âge moyen des parents des enfants légitimes premiers-nés est supérieur à l'âge moyen des parents des puînés ;

2° Que le contraire a lieu pour les parents des enfants nés hors mariage.

Ces énonciations ont presque l'apparence d'un paradoxe ; mais quelques réflexions vont, je l'espère, leur enlever ce caractère et les rendre plausibles.

Tous les couples formés dans une année, en effet, ne prennent pas dans la suite des temps une part égale à l'œuvre de la reproduction ; certaines de ces unions resteront stériles, d'autres ne produiront qu'un enfant, d'autres enfin, à divers degrés, contribueront sur une échelle plus étendue à la formation des générations nouvelles. Si nous nous demandons maintenant à quel signe on peut reconnaître chez elles ces facultés inégales, la réponse naturelle sera de considérer comme condamnés à la stérilité, les mariages contractés entre les personnes les plus âgées, et descendant ensuite la série des âges d'attribuer les plus grandes probabilités de fécondité aux couples formés par les individus les plus jeunes.

De ce point de vue purement physique si nous passons aux considérations de l'ordre social, qu'y voyons-nous ?

Le but principal de l'homme en se mariant, qu'il se propose peut-être plus uniquement encore lorsqu'il est plus âgé, est de perpétuer sa race : mais le besoin naturel auquel il obéit ainsi, est assez souvent accompagné de restrictions, et il borne ses désirs à un seul rejeton, excluant d'avance toute idée d'une nombreuse famille. Cette volonté existe d'autant plus ferme que celui qui en est possédé, parvenu à la maturité, est guidé par une raison sûre d'elle-même, à l'abri des entraînements de la passion.

De ce rapide examen nous concluons que, si le concours de tous les couples capables d'engendrer doit être considéré comme effectif pour les primogénitures, il y a lieu de le restreindre singulièrement s'il s'agit au contraire des puînaissances (1). A celles-ci seulement peuvent s'attribuer comme auteurs les couples les plus jeunes, les plus vigoureux, où la mère a traversé les fatigues d'une première grossesse sans altération de sa santé. Il est assez connu, en effet, pour le répéter sans être médecin, que si l'enfantement n'offre pas de grands périls à une jeune femme, il en est autrement de celle qui a conçu, une première fois, à une époque plus rapprochée de la ménopause que de la puberté. Cet événement amène souvent alors des troubles dans l'organisme, capables parfois d'entraîner la mort, en tous cas, de rendre impossible une grossesse ultérieure.

(1) Ce mot n'est peut-être pas très-français, mais il est clair.

Les couches productrices des puînés se resserrent donc de plus en plus, à mesure que leur ordre de survenance s'élève. Par cela même, il est vrai qu'un enfant prend plus tardivement place dans la famille, l'âge de ses parents est plus considérable au moment de sa naissance ; mais si, par contre, cette diminution du nombre des couples reproducteurs, que nous venons de signaler, s'opère par la suppression, à chaque degré franchi, d'un nombre suffisant de couples des couches supérieures, ces deux variations en sens contraire pourront très-bien aboutir, dans l'expression de l'âge moyen des parents, à des valeurs de plus en plus petites. Et c'est en réalité, croyons-nous, ce qui a lieu.

Tâchons maintenant de montrer que le contraire se passe dans les naissances illégitimes.

Remarquons d'abord pour cela que, si le mariage se conclut à tout âge et porte par conséquent des fruits tardifs, c'est à des fautes de jeunesse qu'il convient plus spécialement d'attribuer les naissances qui surviennent en dehors de lui. Il est relativement rare de voir une vieille fille séduite ; je crois pouvoir me dispenser d'en donner les raisons. L'immense majorité des mères des premiers-nés naturels a donc un âge assez voisin de celui de la puberté, ce qui permet d'affirmer que l'âge moyen de l'ensemble sera de même assez faible, et certainement notablement inférieur à l'âge moyen des mères des aînés légitimes.

En second lieu, nous devons avant tout admettre que les filles les plus âgées ne participent plus aux puînaissances. Mais, nous venons de le remarquer, elles sont très-peu nombreuses ; l'influence que leur suppression peut exercer sur l'âge moyen, pour l'abaisser, est donc insignifiante ou à peu près ; de sorte que la seule variation sensible qu'éprouvera cette quantité ne pourra provenir que des accroissements d'âge subis par les couches les plus jeunes des filles-mères entre deux grossesses successives. L'âge moyen s'élèvera par suite dans ces circonstances.

Pour bien comprendre que cette augmentation doit avoir une valeur réelle, il suffit de relever une ingénieuse remarque du docteur Bertillon, formulée comme il suit dans le courant de son article : « La fille-mère a appris à ses dépens ce que coûtent les résultats d'une première faute et il est rare qu'elle s'expose à une nouvelle rechute. — C'est à peine s'il y a 120 puînés pour 100 aînés provenant des unions illégitimes. » On ne saurait dire plus juste : et nous croyons qu'on peut encore compléter cette observation en ajoutant, même dans le cas d'une rechute, le premier accident, pour un certain temps au moins, a dû inspirer de la prudence, et retarder le deuxième par cela seul. Les conceptions de cette sorte enfin supposent dans les relations sexuelles qui les produisent une discontinuité que rien ne fait prévoir dans les rapports réguliers créés par le lien conjugal, et cela également doit en entraver la venue. L'espace qui s'écoule entre deux enfantements successifs doit donc être considéré relativement comme assez grand.

Il reste enfin à établir, pour les parents mâles des enfants naturels, la même proposition que celle dont nous venons de parler pour leurs mères : mais les motifs à alléguer sont tellement analogues à ceux que nous venons d'invoquer ci-dessus, qu'il nous paraît superflu d'en fatiguer le lecteur, qui doit les avoir présents dans sa pensée.

Le but indiqué au début de ce travail est donc atteint.

J'ai non démontré, évidemment, mais expliqué comment les anomalies apparentes

signalées par un sagace observateur pouvaient rentrer dans l'ordre des phénomènes dérivés d'une cause qui m'a servi ailleurs à rendre compte de la plupart des faits que révèle l'étude si complexe de la population. Pour démontrer il faudrait établir la vérité des assertions que j'ai formulées. Dans l'état actuel de la statistique, on pourra m'objecter que je me suis placé sur un terrain commode, puisque aucune observation encore n'a été faite sur les âges des parents au moment de la naissance de leurs enfants. Mais je répondrai alors que, si les observations n'ont pas eu lieu, elles n'ont rien d'impraticable. Je conviens que pour les enfants naturels elles présenteraient de grandes difficultés. Il n'est pas nécessaire heureusement qu'elles embrassent toute l'étendue des phénomènes à étudier, et je ne crois pas m'avancer beaucoup en affirmant que, l'expérience venant justifier mes prévisions sur les naissances légitimes, les esprits scientifiques n'auraient pas de peine à admettre que la cause qui les régit, régit également les naissances naturelles; circonscrites dans les limites que je viens de tracer, les recherches n'offrent pas d'obstacles sérieux : rien ne s'oppose donc à leur entreprise. Le bureau de la statistique générale de France, auquel la science est déjà redevable de tant de remarquables travaux, s'acquerrait par là de nouveaux titres à la reconnaissance de ceux que préoccupent les questions sociales et économiques, car sans parler de l'objet spécial dont je traite ici, mille autres questions auraient à profiter de ses efforts. Et, pour n'en citer qu'une, la connaissance plus intime des liens qui unissent les parents à leur progéniture aiderait puissamment à la solution du problème soulevé, il y a 5 ans, par un homme illustre, dans une lettre qui a fait le tour du monde.

Le temps est venu, d'ailleurs, de substituer aux vues d'ensemble les examens de détail : ce n'est qu'à ces conditions que les choses nous livreront le secret de leur raison d'être ; et l'originalité des résultats mis en lumière par le savant docteur Bertillon suffit pour montrer quelles découvertes fécondes viendront récompenser les explorateurs qui entreront dans cette voie.

J. MARCHAND,

Ex-Directeur de la Statistique générale du Pérou.
